



CONVOCATION

à la séance ordinaire du Conseil général
de lundi 28 octobre 2013, à 19h30, à l'Hôtel de Ville
16^{ème} SEANCE

Deuxième supplément à l'ordre du jour

13-606

Interpellation du groupe socialiste par Mmes et MM. **Matthieu Béguelin, Natacha Erard, Philippe Loup, Morgan Paratte, Marc Treboux, Grégoire Oguey, Edlira Dedja Bytyqi, Anne-Dominique Reinhard, Jonathan Gretillat, Mouhamed Basse et Patrice de Montmollin**, intitulée « Dans la culture, tout est bon ? » (Déposée le 24 octobre 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 28 octobre 2013) :

« Lors des débats de notre Conseil, en 2010, autour de la vente des Caves du Palais, débats qui se sont soldés par le vote le plus serré de la législature passée (une seule voix d'écart), nous avons déposé un amendement visant à maintenir les caves voûtées du sous-sol accessibles au public. L'idée était de préserver un accès public à une partie des lieux, ceux-ci ayant hébergé nombre de manifestations culturelles lors des dernières années. Cet amendement avait été largement accepté et devenait constitutif de l'acte de vente.

Peu avant la délivrance du permis de construire, nous étions revenus sur cet élément, réaffirmant notre volonté. Le Conseil communal nous avait alors assuré que tout serait mis en œuvre pour que cette volonté soit respectée.

La lecture de l'article dans l'Express du 12 septembre écoulé n'aura ainsi pas manqué de nous interroger. Intitulé « La culture se cherche dans les Caves du Palais », il fait état des doutes qui habitent les auteurs du projet retenu, face à la demande de fournir des animations régulières. Tout acteur culturel n'aurait aucun problème avec une telle demande, à l'évidence, mais voilà, le projet retenu consiste en de l'affinage de viande...

Certes, au sens très large, l'artisanat et la gastronomie peuvent relever de la culture. Toutefois, en l'espèce, nous avons l'impression que le projet retenu ne correspond pas du tout à l'esprit dans lequel nous avons déposé et voté l'amendement cité plus haut. En effet, le but était de maintenir un accès public qui soit la règle, et non pas seulement pour l'apéro du week-end. Il ne s'agissait donc pas d'installer une industrie ou une production artisanale et de lui demander d'ouvrir de temps à autre ses portes, mais bel et bien que les lieux soient accessibles de manière régulière au public, du fait de l'activité principale qui s'y tiendrait.

Les compléments que le Conseil communal cherche à apporter audit projet – pour l'affiner lui aussi semble-t-il - ne permettent pas non plus de répondre de manière satisfaisante à la volonté de notre Conseil de voir cette partie des Caves préservées d'une activité purement commerciale.

Nous demandons donc au Conseil communal de mettre tous les moyens possibles en œuvre pour que la condition, pourtant contraignante, émise dans notre amendement soit respectée, également dans son esprit. Il ne nous apparaît pas que la production de jambon « Pata negra » réponde à cet esprit ni traduise la volonté alors exprimée par notre autorité.

Nous attendons du Conseil communal qu'il nous informe des résultats de ses démarches (nouvelle mise au concours, développement d'autres projets, etc.) en associant la Commission spéciale de politique culturelle de notre Conseil au suivi de ce dossier ».

13-607

Interpellation du groupe PLR par M. Beat Geiser et consorts, intitulée « Quel soutien pour le tourisme ? » (Déposée le 25 octobre 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 28 octobre 2013) :

« La population de Lucerne se plaint d'avoir trop de touristes dans sa ville. Neuchâtel ne connaît pas ce problème. Au contraire, Neuchâtel, la plus belle ville de Suisse, pourrait bien vivre avec plus de touristes, qui resteraient idéalement une ou plusieurs nuits. Même si s'occuper du tourisme ne constitue pas la tâche principale de la Ville, celle-ci paie chaque année une subvention pour Tourisme Neuchâtelois et vient de plus, d'engager une déléguée au tourisme, poste à 50%.

Au vu de ce qui précède, nous souhaiterions des explications et des réponses aux questions suivantes:

- Dans quel but exact une déléguée au tourisme a-t-elle été engagée?
- Quel est son cahier des charges?
- Que retire la Ville de la subvention de CHF 300'000.- (comptes 2012) versée à Tourisme Neuchâtelois?
- Que pourrait-il être mis en place pour soutenir encore mieux le tourisme à Neuchâtel selon le Conseil communal? ».

Neuchâtel, le 25 octobre 2013

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Olivier Arni

Le chancelier,

Rémy Voirol